



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur que l'Institut national universitaire (INU) Jean-François Champollion est habilité à délivrer.

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...

Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation



2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)



3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur



4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

Dépôt du dossier « Demande de recevabilité à la VAE »

- 1 | **Contactez** le service Formation Continue Apprentissage (FCA) ou consultez le site de l'INU Champollion, [rubrique Formation > Formation continue apprentissage > VAE](#)
- 2 | **Téléchargez** le dossier « **Demande de recevabilité** à la VAE » ainsi que la notice.
- 3 | **Transmettez** votre dossier accompagné des pièces justificatives, de votre CV et d'une lettre de motivation pour le diplôme choisi en fichier « pdf » ou par voie postale (sans agrafe) à l'adresse du service.

Attention, un calendrier de réception des dossiers de recevabilité est établi chaque année universitaire. Les dates seront affichées sur le site.
A la suite de ce dépôt vous recevrez un avis de recevabilité.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- Pour réaliser le **mémoire de validation**, vous bénéficiez d'un **accompagnement** méthodologique et pédagogique **facultatif**.
- Les enseignants référents, les équipes pédagogiques du diplôme visé et des personnes qualifiées vous aident à constituer votre mémoire, par des **ateliers méthodologiques** et un **accompagnement pédagogique**.
- Cet accompagnement mêle le présentiel et le distanciel.

POUR QUEL COÛT ?

- Les tarifs votés par le conseil d'administration de l'université.
- Ils sont affichés sur le site à la rubrique [Formation > Formation Continue Apprentissage](#)

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- Vous participez à un **entretien** avec le jury.
- Le **mémoire de validation sert de support** à votre audition par le jury.

Contact

Service formation continue apprentissage

Campus d'Albi
Place de Verdun – CS 33222
81012 Albi cedex 9
Tél. 05 63 48 64 12



SUR INTERNET

www.univ-jfc.fr
> [Formation](#)
> [Formation Continue Apprentissage > VAE](#)
> En téléchargement : « Demande de recevabilité à la VAE »

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70